



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CEREMA – Comité de suivi

Compte-rendu de la réunion du

13 mai 2013

Administration : DRI (représentée par M.Tapadinhas), DRH (représentée par M.Vatin) et leurs collaborateurs. **Équipe de préfiguration** : MM Larrouturou et Lhuissier,

Délégation CFDT : Martine Meunier-Chabert, Gérard Bouin, Thomas Ojardias, Patrick Fourmigue,

Autres organisations syndicales (OS) : UNSA, CGT, FO, FSU

Rappel ordre du jour :

1. Relevé de décision du comité de suivi du 24 avril
2. Examen final du document d'organisation du Cerema

1. Relevé de décision du comité de suivi du 24 avril

La CFDT rappelle sa demande de fourniture du fichier du tableau des effectifs cible au 01/01/2014 (remis sur papier le 24 avril 2013).

La CFDT demande que les éventuels recrutements locaux en catégorie C soient fait en échelle 4. Pour nous, l'échelle 3 ne doit être utilisée que sur des critères sociaux.

L'administration confirme que les 11 services seront éligibles à la prime de restructuration.

La CFDT demande au préfigurateur pourquoi les compte-rendus des réunions de l'équipe de préfiguration ne sont plus publiés sur l'intranet depuis 4 mois ? Réponse "peu convaincante" du préfigurateur : *"nous n'avons plus trouvé le temps de les mettre en ligne, mais nous allons le faire"*.

Elle signale au préfigurateur l'absence de lien sur l'intranet vers un document d'un groupe de travail interne, destiné à préparer la mission d'analyse comparative internationale du CGEDD. Réponse du préfigurateur : *"on va réparer cette erreur"*.

Suite aux questions des syndicats sur les risques de frein à la mobilité hors Cerema, dans les régions comme Rhône-Alpes, le préfigurateur et l'administration se veulent rassurants : *"on veillera à une bonne fluidité des parcours entre Cerema et SD des ministères. C'est un élément fort de stratégie en matière de gestion des ressources humaines"*. Ceci dit, aucun engagement concret ne peut être pris.

La CFDT demande si le nom du préfigurateur de la DSTREI (Direction Scientifique et Technique et des Relations Europ.et Internat.) peut enfin être dévoilé. Le préfigurateur indique qu'il s'agit de Jean-Philippe LAGRANGE, actuellement en poste à l'IGN, qui a travaillé dans les domaines de la recherche, de l'innovation et à l'international.

La CFDT demande où en sont les réunions avec les associations des collectivités territoriales. La DRI répond en avoir eu une il y a deux mois avec le vice-président de l'AMF, mais rien encore avec ADF et ARF. La Cfdt estime qu'il faut tout faire pour les associer dans le processus de création du Cerema, quitte à actionner les cabinets ministériels.

2. Examen final du document d'organisation du Cerema Cfdt

La CFDT trouve que ce document ne traite que de la structuration du Cerema, mais qu'il n'y a rien sur les modalités de production entre Directions Techniques et Directions Territoriales, ni sur les relations avec les donneurs d'ordre ou partenaires. Les relations et le travail de co-production avec les Collectivités Territoriales, en Directions Technique comme en Directions Territoriales, sont rarement évoquées alors que c'est une part importante de leur activité actuelle.

Au-delà des comités techniques locaux (CTL) et ministériel (CTM) de la fin mai, quel est le statut de ce document et que deviendra-t-il ? Le préfigurateur rappelle que le travail sur les modalités de fonctionnement est en cours et que la préparation du programme annuel 2014 sera un bon exercice d'application.

L'administration souligne que les comités techniques ont à se prononcer sur l'organisation des services, mais pas sur les modalités de fonctionnement. En CTM, on ne passera ultérieurement que le décret-cadre.

L'administration commence par dire que les CTL des 11 services ne voteront que sur la modification de leur propre organigramme, le document général d'organisation n'étant communiqué que pour information. La CFDT estime que les deux documents doivent être soumis au vote des CTL et que l'ordre du jour de nombreux CTL est déjà rédigé dans ce sens. L'administration prend donc acte.

Les organisations syndicales insistent pour que soit rapidement fait le point sur les PCI, et notamment ceux dont la date de "péremption" est proche. Qu'en sera-t-il de leur renouvellement (tacite jusqu'à ce jour) ?

Le pilotage de l'activité des CECP (prototypes à Angers et Rouen) par la future DTEMF (ex-Cetmef) reste mal compris. Pour se justifier, l'administration s'appuie sur la compétence historique au Cetmef, dans le domaine électronique-communication. Elle insiste sur le fait que les décisions d'investissement seront prises par le comité de direction, voire par le CA et non pas par les directions techniques.

La CFDT fait remarquer que les organigrammes des directions techniques et territoriales comprennent des départements/labos, mais que celui de la Direction Technique EMF (ex-Cetmef) est "atypique", voire peu lisible, avec 3 Directions, dont une Direction Technique ! N'aurait-il pas été judicieux de les rebaptiser en sous-directions ou départements ? Le préfigurateur reconnaît que ce n'est pas idéal, mais il assume le fait d'apporter le minimum de modifications aux organigrammes internes, pour éviter de froisser certains.

Suite à des débats sur la notion de pilotage et le rôle des directions techniques, le préfigurateur répond qu'on a cherché à donner aux Directions Techniques une perspective, à 2 ans, en terme d'animation et de pilotage d'activité. Elles s'appuieront sur les compétences existantes en interne, dans les PCI ou partout où elles sont. Il insiste sur le fait que "*le mot pilotage n'implique rien sur la commande. Le circuit des commandes n'est pas écrit mais tout ne passera pas par les directions techniques. Il reste des choses à préciser.*" Enfin, le préfigurateur confirme que la D4P aura aussi pour mission de veiller à la bonne répartition des commandes entre les différentes directions territoriales. Quant à savoir qui pilotera les PCI, ce sera vu au cas par cas.

La CFDT interroge le préfigurateur sur la situation immobilière pour les futurs agents du siège à Bron. Il répond qu'il a pris des contacts avec l'Ifsttar et le Cetu et que le ministère leur a demandé de densifier leur occupation actuelle, pour dégager des bureaux, mais que cela sera insuffisant. Il s'oriente donc vers une location de bureaux à proximité du site de Bron.

La CFDT demande où en est l'avancement des logiciels de comptabilité et de suivi d'activité. Réponse : 3 offres ont été déposées ; l'analyse est en cours.

Les organisations syndicales rappellent à l'administration la réunion à tenir avec les Cabinets à l'été. Réponse : on n'a pas oublié !

Prochaine réunion du comité de suivi le **11 juin**, avec à l'ordre du jour l'examen du projet de décret (sous réserve de la validation par le Conseil Constitutionnel du texte de loi dans lequel le Cerema a été intégré comme amendement).